

Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique (ETAIE)

RNCP7107 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	332t
Code(s) ROME	K1207
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/03/2012

Certificateur(s)

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)

<http://www.fnars.org>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'encadrant technique d'insertion exerce son emploi dans les structures d'insertion par l'activité économique. Il est d'abord et avant tout un chef d'équipe, ou un agent de maîtrise, et c'est parce qu'il exerce cette fonction dans un secteur particulier, celui de l'insertion, que son métier se différencie de tout autre. Son activité consiste à :

- Encadrer des salariés bénéficiaires d'un contrat d'insertion,
- Assurer la formation de ces salariés en situation de production,
- Gérer l'organisation et le suivi de la production,
- Se coordonner avec des professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel

C'est donc en référence à la finalité d'insertion ultérieure des personnes en insertion que l'encadrant réalise les quatre fonctions ci-dessus. Et c'est l'articulation des ces fonctions avec la finalité d'insertion qui demande à l'encadrant technique de maîtriser un métier qui combine, de manière originale, des savoirs requis par des métiers ou fonctions connexes : éducateur technique, formateur, chef d'équipe.

Son métier consiste en effet à construire des situations de travail en tenant compte des contraintes de production et du projet des personnes qu'il encadre, pour leur permettre de déployer une activité de travail qui soit pour eux un facteur de développement, maintenant, et plus tard.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées par le titre :

1. Encadrer des salariés en insertion

Animer et motiver une équipe afin qu'elle remplisse les objectifs de production, en tenant compte des contraintes économiques et des capacités personnelles et professionnelles des salariés

Lancer, suivre et contrôler l'activité de travail des salariés, en tenant compte des objectifs de production, des compétences disponibles et des moyens de production existants pour mettre en œuvre les décisions correctives nécessaires

2. Former des salariés en situation de production

En tenant compte de la situation personnelle et sociale des salariés, et de l'état d'élaboration de leur projet, définir et organiser les situations de travail de telle sorte que les salariés développent des compétences

Evaluer les progressions des compétences afin de mettre en évidence et valoriser les acquis

3. Organiser et suivre la production

Coordonner et suivre le déroulement du processus de production en respectant les prescriptions et en évaluant le degré d'atteinte des objectifs de production

4. Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et socioprofessionnel

En tenant compte du projet de la structure, faire état aux professionnels concernés des informations significatives observées, participer aux décisions qui s'appliquent aux différentes étapes des parcours et évaluer les difficultés rencontrées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'encadrant technique d'insertion exerce son emploi dans les secteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), et plus précisément dans des structures qui ont une activité de production de biens ou de services destinés à la commercialisation, d'utilité sociale ou appartenant au secteur mixte : les Entreprises d'Insertion, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Régies de Quartier, associations ou autres structures habilitées à gérer des Ateliers ou Chantiers d'insertion, ateliers de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Associations Intermédiaires gérant des chantiers d'insertion. Ces structures proposent un double accompagnement : - à travers une (re)mise au travail, formalisée par un contrat de travail à durée déterminée de droit commun,

- à travers un accompagnement socioprofessionnel, visant à la résolution des difficultés qui freinent l'accès à l'emploi ordinaire (santé, logement, techniques de recherche d'emploi, etc.)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Encadrant technique d'insertion

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 920
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

4 personnes : 1 professionnel de l'IAE ayant une fonction employeur, 1 salarié de l'IAE, 1 membre de l'organisme certificateur, 1 formateur. Les 4 membres du jury étant tous extérieurs aux structures d'appartenance des candidats.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/03/2012

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4915

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP14234

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7107/>